



*Schweizerischer Eishockey Fanclub Verband
Association suisse des Fan's clubs de Hockey sur glace
Associazione svizzera di fan-club di disco su ghiaccio*

ASFHG

Règlement du tournoi officiel de hockey sur glace suisse

Valable à compter de : 01. octobre 2017

Version : 1.6

Rédacteur : ASFHG

Distributeur : Membres actifs de l'ASFHG

Sommaire

1	Équipes participantes	4
1.1	Catégories.....	4
1.2	Nombre de participants	4
2	Joueurs/Joueuses autorisé(e)s à participer	4
3	Liste des participants	5
3.1	Liste des participants déposée en retard ou non remise	5
3.2	Inscription de joueurs/joueuses non autorisé(e)s à participer	5
3.3	Inscription ultérieure de joueurs/joueuses	5
3.4	Autorisation de jouer dans plusieurs équipes.....	5
3.5	Vérification des joueurs/joueuses inscrit(e)s.....	5
3.6	Frais d'inscription	5
3.7	Règles du jeu.....	5
3.8	Durée du match	6
3.9	Tirage au sort des groupes	6
3.10	Formule.....	6
4	Règlement général du jeu	7
4.1	Équipement	7
4.2	Tenue	7
4.3	Distribution.....	7
4.4	Première équipe annoncée (équipe « Hôte »).....	7
4.5	Choix des tenues	7
4.6	Début du match	7
4.7	Matches nuls au tour final.....	7
4.8	Match nul en finale et jeu pour la troisième place	8
4.9	Tirs au but.....	8
5	Distinctions et coupes	8
5.1	Champion suisse ASFHG.....	8
5.2	Distinctions et coupes pour les équipes.....	8
5.3	Distinctions et coupes pour les joueurs	8
5.4	Coupes tournantes	8
6	Pénalités, exclusions, réclamations	9
6.1	Pénalité disciplinaire 10'	9
6.2	Pénalité disciplinaire de 20'	9
6.3	Pénalité de match.....	9
6.4	Réclamations	9
7	Assurance	9
8	Responsabilité	9
9	Encadrement sanitaire	9
10	Arbitrage, décisions	9
11	Jury du tournoi	10

1 Équipes participantes

Toutes les équipes sélectionnées conformément au règlement d'inscription participeront au tournoi officiel de hockey sur glace suisse.

1.1 Catégories

Le tournoi suisse de hockey sur glace de l'ASFHG comportera deux catégories :

- ELITE
- MIXTE

1.2 Nombre de participants

Le nombre des équipes participantes sera fixé par le Fan club organisateur avant le début des inscriptions et en concertation avec le comité directeur de l'ASFHG.

2 Joueurs/Joueuses autorisé(e)s à participer

Tous les joueurs inscrits sur la liste officielle de chaque équipe participante ont le droit de participer s'ils remplissent les critères définis par les termes suivants. Tout adolescent ayant atteint sa 16ème année.

Au-delà des joueurs/joueuses non titulaires d'une licence, les anciens joueurs et joueuses et les joueurs actifs titulaires d'une licence ont le droit de participer, s'ils remplissent les critères mentionnés :

Joueurs

Anciens licenciés

Joueurs de la 3ème ligue : Au plus tôt après cinq (5) ans

Joueurs de la 4ème ligue/juniors/pupilles : Au plus tôt après 3 ans

Licence valide

Aucun joueur actif n'est autorisé à participer

Exception: Joueurs avec licence actuellement valide pour des équipes séniors, n'ayant jamais eu une licence précédemment, sont autorisés à participer.

Joueuses

Anciennes licenciées

Autorisées à jouer

Licence valide

Swiss Women's Hockey League A une joueuse n'est pas autorisée de jouer, si elle a participé pendant la période correspondante, dans la CPA pendant le CS de l'ASFHG.

Swiss Women's Hockey League B autorisée

Swiss Women's Hockey League C autorisée

Tous les joueurs/toutes les joueuses non mentionné(e)s ici ne peuvent JAMAIS participer au tournoi de l'ASFHG

3 Liste des participants

Chaque équipe participant au tournoi reçoit au plus tard 15 jours après le début du délai d'inscription une liste vierge de l'ASFHG, qui devra être dûment remplie par les responsables d'équipe. Délai de remise des listes à l'ASFHG : au plus tard 20 jours avant le 1^{er} jour du tournoi.

La liste d'équipe séparée doit être remise une demi-heure avant le premier match à la direction du tournoi.

3.1 Liste des participants déposée en retard ou non remise

Si une équipe ne remet pas sa liste dans les délais impartis, elle pourra être exclue du tournoi.

3.2 Inscription de joueurs/joueuses non autorisé(e)s à participer

Si la liste d'équipe comporte des joueurs/joueuses qui conformément au règlement sportif de l'ASFHG ne sont pas autorisés à participer, l'équipe pourra être exclue du tournoi.

3.3 Inscription ultérieure de joueurs/joueuses

L'inscription ultérieure de joueurs/joueuses supplémentaires ou de remplaçants/remplaçantes est enregistrée jusqu'à une demi-heure avant le début du premier match. Ils doivent être identifiés distinctement sur la liste d'équipe.

3.4 Autorisation de jouer dans plusieurs équipes

Des joueurs/joueuses d'une autre équipe peuvent être transférés, avant ou pendant le tournoi, pour cause de blessures, maladies ou autres absences.

Un joueur/joueuse peut être transféré/e dans une autre équipe et doit être, selon paragraphe 3.3 du règlement sportif, annoncé/es ultérieurement.

Une équipe peut transférer au maximum trois joueurs/joueuses de champ.

Un transfert peut se faire uniquement dans la même catégorie, ou de la catégorie Mixed vers Elite. Un transfert Elite vers Mixed n'est **pas** autorisé.

Un/e gardien/ne, peut être prêté/e à une autre équipe, mais doit être selon paragraphe 3.3 du règlement sportif, annoncé/es ultérieurement.

3.5 Vérification des joueurs/joueuses inscrit(e)s

Durant le tournoi, l'ASFHG est autorisée à effectuer des contrôles sur les joueurs inscrits (contrôle de la carte d'identité). Quiconque ne sera pas en mesure de s'identifier clairement pourra être immédiatement exclu du tournoi. Si une équipe inscrit un joueur/une joueuse sous un faux nom, toute l'équipe sera immédiatement exclue du tournoi et sera déclarée forfait pour tous les matchs. Règlement du tournoi.

3.6 Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à un maximum de **CHF 300.--** par équipe

3.7 Règles du jeu

Elite

Les matchs seront soumis aux règles **séniors** officielles de l'association suisse de hockey sur glace (SEHV). Sont exclues les règles du «dégagement interdit» et le Slapshot.

Mixte

Les matchs seront soumis aux règles **séniors** officielles de l'association suisse de hockey sur glace (SEHV). Durant tout le match, au moins 2 femmes doivent être présentes simultanément sur la glace. Exclusion faite des gardiennes de but. Si une ou les deux femmes manquent (par ex. pendant une pénalité), elles ne peuvent pas être remplacées par un homme. Lors d'un Slapshot le jeu sera interrompu et l'engagement fait au point le plus proche de l'équipe fautive.

3.8 Durée du match

La **durée de jeu** par match est de **15 minutes** (non chronométrée) sans changement de camp. La finale se déroulera en deux mi-temps de 10 minutes avec changement de camp (chronométrée)

3.9 Tirage au sort des groupes

Le tirage au sort est effectué par le comité de l'ASFHG.

3.10 Formule

La formule sera définie par l'ASFHG en fonction du nombre d'équipes inscrites. Il y aura un premier tour, un second tour et un tour final ainsi qu'un match de classement. Les points cumulés au premier tour ne seront pas pris en compte au second tour.

Si au terme du premier tour et/ou du second tour, deux équipes ou plus sont à égalité, la classification se fera sur les critères suivant :

1. Point des rencontres directes
2. Différence de buts des rencontres directes
3. Différence de buts de toutes les rencontres
4. Buts marqués
5. Buts encaissés
6. Tirage au sort

Le premier tour et le second tour se joueront aux points.

Le nombre de points suivant sera attribué :

Victoire :	2 points
Match nul :	1 point
Défaite :	0 point

Si 2 équipes ou plus sont à égalité, celles-ci seront départagées comme suit :

1. Différence de buts (l'équipe avec la plus grande différence positive d'abord)
2. Buts marqués (l'équipe qui aura marqué le plus de buts d'abord)
3. Buts encaissés (l'équipe qui aura encaissé le moins de buts d'abord)
4. Classement de l'année précédente

En cas de nul dans les matchs de classement, les points obtenus au tour précédent feront la différence.

4 Règlement général du jeu

4.1 Équipement

Toutes les équipes doivent se présenter avec un équipement complet et en parfait état (les femmes doivent avoir des patins de hockey).

Joueurs de la tranche d'âge de 18 ans, ou plus jeune, ainsi que les femmes doivent porter une protection intégrale du visage.

Tous les joueurs, joueuse et gardiens de la tranche d'âge de 18 ans et plus jeune, le port de la protection du cou et de la nuque est impérativement requis.

Pour tous les joueurs actifs nés dès l'année 1974 une protection dite, semi protection du visage est obligatoire dans toutes les ligueS actives.

Chaque gardien doit porter une protection intégrale du visage et un casque agréée ou un casque de gardien intégral homologué par les instances internationales. Les protections intégrales du visage et casques de gardien intégral doivent être conçu de façon à ce que ni le palet ni la canne puisse y pénétrer (Ouverture maximale en diagonal de 5 cm).

4.2 Tenue

La tenue doit être uniforme et les maillots numérotés. Les joueurs devront porter le même maillot avec le même numéro durant tout le tournoi. Si un maillot est déchiré ou très sale, le joueur est autorisé à en changer pendant le match. Cela devra être signalé à l'arbitre qui le consignera dans son rapport. Si un participant change de maillot, le joueur/la joueuse concerné(e) sera exclue des récompenses individuelles.

4.3 Distribution

L'équipe « hôte » joue de droite à gauche (vue du banc des joueurs) et se voit attribuer le banc de droite.

4.4 Première équipe annoncée (équipe « Hôte »)

Au **premier tour**, la première équipe tirée au sort à l'avantage de l'hôte. Dans tous les matchs suivants, l'équipe la mieux classée aura automatiquement l'avantage de l'hôte.

4.5 Choix des tenues

Si deux équipes ayant des tenues identiques ou ressemblantes se rencontrent, l'organisateur mettra un jeu de maillots numérotés à disposition.

4.6 Début du match

Si une équipe se présente trop tard ou si elle ne se présente pas sur la glace, elle sera déclarée forfait par 3 : 0.

4.7 Matchs nuls au tour final

Si un match du tour final se termine sur un match nul (**sauf la finale**), les équipes devront se départager aux tirs au but.

4.8 Match nul en finale et jeu pour la troisième place

Si la finale ou le jeu pour la troisième place se termine sur un nul après le temps réglementaire, après une courte pause, les équipes joueront 5 minutes supplémentaires selon le principe de la « Mort subite ». L'équipe marquant alors le premier but réglementaire sera déclarée vainqueur. Si aucun but n'est marqué dans les prolongations, les équipes s'affronteront dans une séance de tirs au but.

4.9 Tirs au but

Les équipes désignent chacune trois joueurs pour la séance des tirs au but. Ces trois joueurs seront désignés à l'arbitre par le capitaine de l'équipe.

Mixte : Un pénalty sur deux (2^{ème} / 4^{ème} / 6^{ème}) doit être tiré par une femme.

Si au terme de ces trois tirs, les équipes sont toujours à égalité, les équipes alternent en faisant tirer chacune un joueur.

5 Distinctions et coupes

5.1 Champion suisse ASFHG

Les vainqueurs des finales (Mixte /Élite) sont déclarés champions suisses ASFHG.

5.2 Distinctions et coupes pour les équipes

L'ASFHG remet les distinctions et les coupes suivantes aux équipes classées :

Chaque équipe reçoit une coupe portant son rang. L'**achat** des coupes **est à la charge des organisateurs**

L'équipe qui décroche le titre de champion suisse ASFHG reçoit par ailleurs la coupe tournante : **Champion suisse ASFHG**.

L'équipe qui au terme du tournoi a cumulé le moins de temps de pénalité reçoit aussi la coupe tournante : **Coupe du fairplay ASFHG**.

5.3 Distinctions et coupes pour les joueurs

L'ASFHG remet les distinctions et les coupes suivantes aux joueurs :

Le joueur qui a marqué le plus de buts durant le tournoi (finale non comprise) reçoit la distinction: **Meilleur buteur ASFHG**.

Le gardien qui encaisse le moins de buts (GGA goals against average) jusqu'à la fin du tournoi (finale non comprise), reçoit la distinction: **Meilleur gardien ASFHG**.

Si plusieurs joueurs sont à égalité, la distinction sera remise au joueur appartenant à l'équipe la mieux classée. L'acquisition des trophées sont à la charge de l'organisateur.

5.4 Coupes tournantes

Les vainqueurs d'une coupe peuvent la conserver pendant un an (jusqu'au prochain tournoi). Si une équipe remporte le tournoi consécutivement trois (3) fois, la coupe revient au Fan club concerné. Une nouvelle coupe sera achetée par le Fan club. Il est aussi chargé de la faire graver.

6 Pénalités, exclusions, réclamations

Toutes les pénalités seront stipulées dans une liste de classement séparée par catégorie et par équipe.

6.1 Pénalité disciplinaire 10'

Si un joueur/une joueuse prend une pénalité disciplinaire de 10 minutes, celle-ci n'est valable que pour le jeu en cours.

6.2 Pénalité disciplinaire de 20'

Si un joueur/une joueuse prend une pénalité de 20 minutes, celle-ci est valable pour le match en cours ainsi que pour le match suivant.

6.3 Pénalité de match

Si un joueur / une joueuse prend une pénalité de match, le joueur absent / la joueuse absente sera immédiatement exclu du tournoi.

6.4 Réclamations

Les réclamations ne peuvent être adressées que par le responsable ou le capitaine de l'équipe à la direction du tournoi, à l'aide du formulaire officiel de l'ASFHG, auquel une taxe forfaitaire de **100 francs** sera jointe. La direction traite la question avec la personne/l'équipe concernée directement sur place. Si la réclamation est rejetée, la taxe est versée à l'ASFHG. Si celle-ci est validée, la taxe est remboursée. Lorsqu'une décision est tombée, celle-ci est inattaquable et définitive.

7 Assurance

Chaque participant et chaque spectateur a la charge de sa propre assurance.

8 Responsabilité

L'organisateur du tournoi de même que l'ASFHG en qualité d'organisateur, déclinent toute responsabilité.

9 Encadrement sanitaire

Une équipe d'infirmiers sera présent durant tout le tournoi. Charge à l'organisateur de prévoir une équipe d'infirmiers et de les rémunérer. Si une blessure ne peut être soignée sur place, le joueur/la joueuse concerné(e) prendra en charge tous les frais que son évacuation et les soins qui s'impliqueront.

10 Arbitrage, décisions

L'organisateur/L'ASFHG recrute suffisamment d'arbitres qualifiés pour le tournoi et garantit ainsi un arbitrage conforme au tournoi. L'ASFHG désigne un arbitre en chef et un arbitre en chef adjoint parmi les arbitres recrutés. Celui-ci sera consulté en cas de litige. Si l'arbitre en chef est directement concerné, l'adjoint devra être consulté. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'organisateur.

Les décisions d'arbitres sont des **décisions définitives** et ne peuvent être discutées.

11 Jury du tournoi

Le jury du tournoi sera composé d'au moins un représentant de l'organisateur, un représentant des arbitres et un représentant de la commission sportive de l'association.

Ce règlement sportif a été approuvé lors de l'assemblée générale de l'ASFHG du 12 juin 2010 à Porrentruy et le contenu modifié lors des assemblées générales suivantes selon le contenu.

16.06.2012	Version 1.3	Paragraphe 2
14.06.2014	Version 1.4	Paragraphe 2, 5.3
20.06.2015	Version 1.5	Paragraphe 3.4, 3.7, 3.8, 4.1, 5.3
01.10.2017	Version 1.6	Paragraphe 2 (règle des seniors), 4.8 (3ème place)